CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62209** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2027**

ÉDITÉ LE 24/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 86 B 74

Siret : 334 960 531 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2289 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/245515

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/245515

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : ENTREPRISE GROSHENY

31 RUE DE STRASBOURG
68490 BANTZENHEIM

Téléphone : 03 89 26 05 32 **Fax :**

Portable : 06 85 41 28 00

Responsabilité légale :
GROSHENY JEAN-MARIE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : jean-marie.grosheny@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 603 953 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	6	22/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/07/2026 09:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.